

COMPTE RENDU DE JURY

Concours
Attaché
Session 2018

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II.	DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	5
1.	CHIFFRES CLES	5
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	7
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION	8
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE	9
1.	ORGANISATION.....	9
2.	EPREUVE DE REDACTION D'UN RAPPORT (CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS).....	10
3.	EPREUVE DE COMPOSITION (CONCOURS EXTERNE).....	14
4.	EPREUVE DE REDACTION D'UNE NOTE DANS LA SPECIALITE (CONCOURS EXTERNE)	15
5.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE	18
V.	PHASE D'ADMISSION	19
1.	ORGANISATION.....	19
2.	EPREUVES D'ENTRETIEN	20
3.	EPREUVE ORALE DE LANGUE.....	21
4.	RESULTATS D'ADMISSION	23
VI.	CONCLUSION	25
1.	PROFIL DES LAUREATS.....	25
2.	COMMENTAIRES.....	26

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2018, les concours interne, externe et troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial.

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics effectifs.

Ils doivent également justifier du fait qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ;
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités requises. Ces concours sont organisés sur épreuves. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

✓ Rappel des fonctions

Les attachés territoriaux exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des secrétaires généraux des services ou secrétaires des communes ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et des régions, des secrétaires généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement. Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratifs, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme.

Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique.

Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

✓ Organisation

Le concours d'attaché territorial est organisé tous les 2 ans, en alternance avec l'examen professionnel d'avancement de grade. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ **Zone de conventionnement**

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

✓ **Composition du jury**

Collège des élus :

- 1 Maire adjoint, Président du Jury,
- 1 Président d'un Conseil départemental, Suppléant du Président,
- 1 Vice-Président d'un Conseil départemental,
- 1 Maire,
- 1 Conseiller municipal,
- 1 Maire,
- 1 Maire adjoint,
- 1 Maire, Président d'un Centre de Gestion.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Directeur de Centre de gestion,
- 1 Secrétaire Général d'un Conseil départemental,
- 1 Directeur Général Adjoint d'un Conseil départemental,
- 1 Directeur Général Adjoint d'un Conseil départemental,
- 1 Directeur Général Adjoint d'une Communauté d'agglomération,
- 1 Directeur de pôle d'une Métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur Général des Services d'une commune,
- 1 Maître de conférences d'une université,
- 1 Directeur Adjoint d'un Conseil régional, en retraite,
- 1 Directeur de Centre de Gestion,
- 1 Directeur d'une Assemblée départementale et de la Commission Permanente d'un Conseil départemental,
- 1 Directeur de Centre de gestion,
- 1 Directeur Général des Services d'un Centre de Gestion,
- 1 Maître de conférences d'une université.

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Concours externe

		Administration générale	Animation	Gestion du secteur Sanitaire et Social	Urbanisme	Analyste	Total
Nombre de postes		93	14	16	13	5	141
Nombre de dossiers reçus		1 177	97	120	207	18	1 619
Nombre de candidats admis à concourir		1 118	87	109	192	18	1 524
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	476	35	49	83	7	650
	Pourcentage	43%	40%	45%	43%	39%	-
Seuil d'admissibilité sur 20		10,50	10,14	10,43	10,07	10,14	-
Nombre de candidats admissibles		167	10	17	23	5	222
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	165	10	17	23	5	220
	Pourcentage	99%	100%	100%	100%	100%	-
Seuil d'admission sur 20		11,79	10,08	10,33	11,38	10,08	-
Nombre de candidats admis		93	7	15	15	4	134
Taux de réussite (admis/présent écrit)		19%	20%	31%	18%	57%	-

Concours interne

		Administration générale	Animation	Gestion du secteur Sanitaire et Social	Urbanisme	Analyste	Total
Nombre de postes		55	8	10	8	2	83
Nombre de dossiers reçus		2 051	296	382	115	28	2 872
Nombre de candidats admis à concourir		1 976	280	361	108	27	2 752
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	1 135	181	239	70	18	1 643
	Pourcentage	57%	65%	66%	65%	67%	-
Seuil d'admissibilité sur 20		13,50	13,75	13,75	10	10	-
Nombre de candidats admissibles		134	20	21	10	4	189
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	132	20	21	10	4	187
	Pourcentage	98%	100%	100%	100%	100%	-
Seuil d'admission sur 20		13,72	12,39	12,78	10,22	13,61	-
Nombre de candidats admis		55	15	11	8	1	90
Taux de réussite (admis/présent écrit)		5%	8%	5%	11%	6%	-

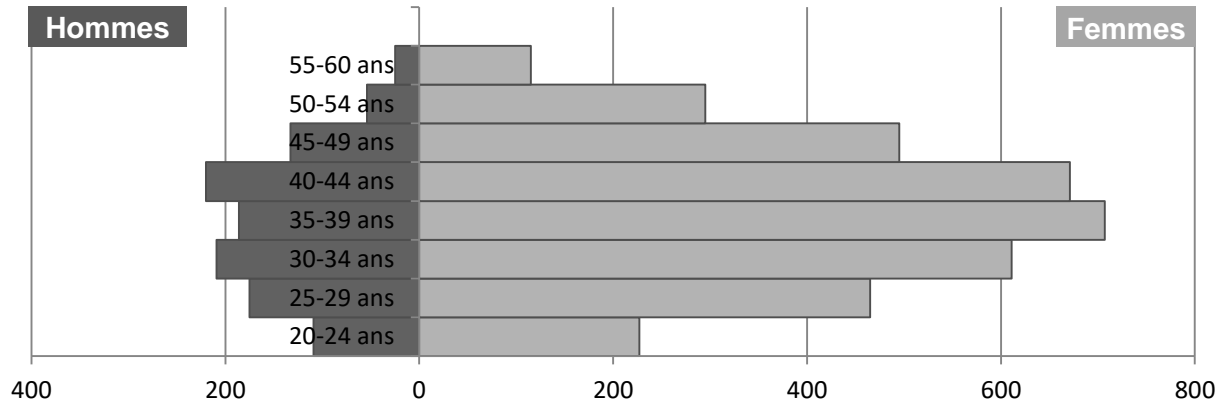
Troisième concours

		Administration générale	Animation	Gestion du secteur Sanitaire et Social	Urbanisme	Total
Nombre de postes		36	5	6	5	52
Nombre de dossiers reçus		348	36	52	29	465
Nombre de candidats admis à concourir		321	31	50	25	427
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	218	23	35	20	296
	Pourcentage	67,91%	74,19%	70%	80%	-
Seuil d'admissibilité sur 20		11,50	10	11,50	10	-
Nombre de candidats admissibles		69	7	13	3	92
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	69	7	12	3	91
	Pourcentage	100%	100%	92,30%	100%	-
Seuil d'admission sur 20		12,22	12,33	11,78	10	-
Nombre de candidats admis		36	5	6	3	50
Taux de réussite (admis/présent écrit)		17%	22 %	14%	15%	-

99,3 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31.
Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

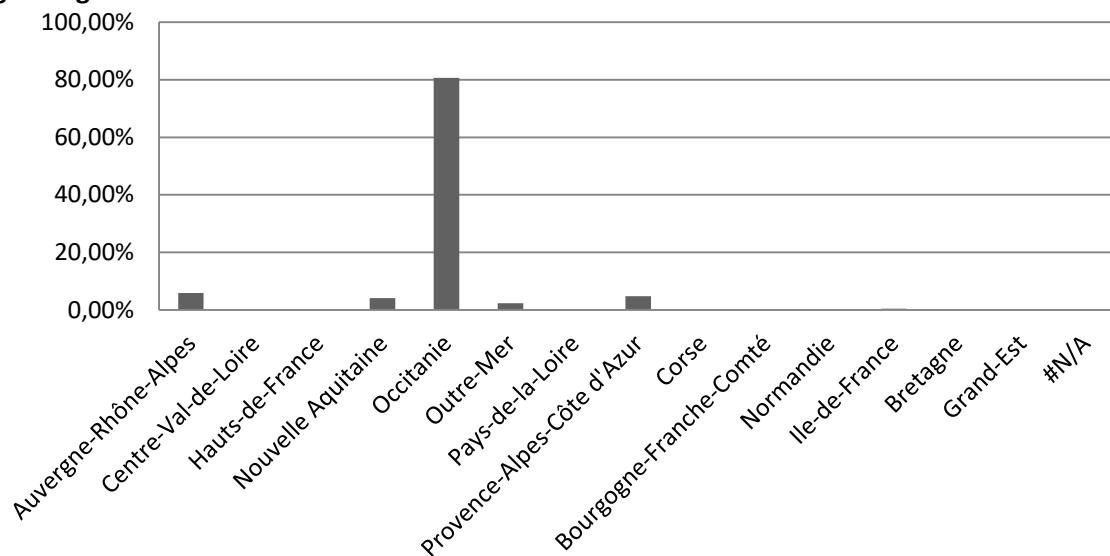
2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe



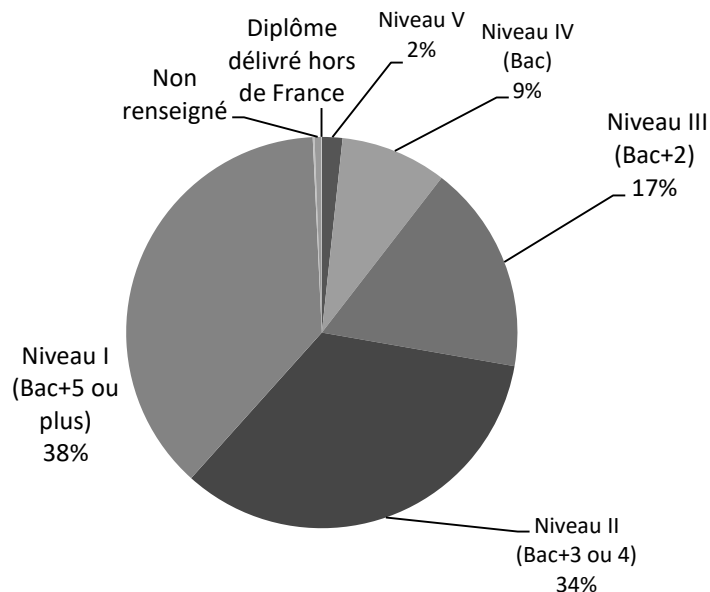
Les femmes représentent 76 % des candidats. La moyenne d'âge des candidats est de 38 ans.

✓ Origine régionale



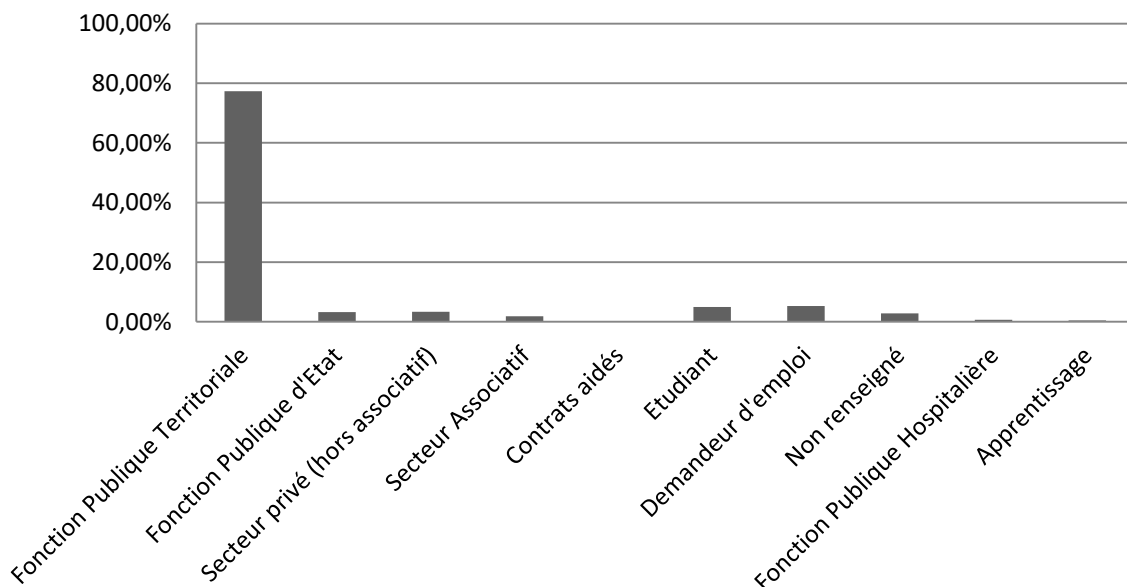
80 % des candidats proviennent de la région Occitanie, ce qui correspond à la zone de conventionnement du concours.

✓ Diplômes



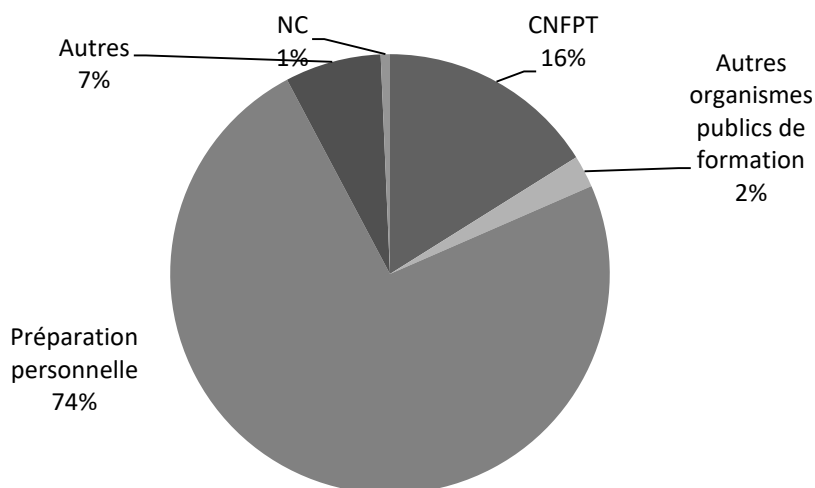
72 % des candidats détiennent un titre ou diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat.

✓ Situation professionnelle



Bien que tous les secteurs professionnels soient représentés, 81% des candidats sont originaires du secteur public.

✓ Préparation au concours



16 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain. Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury à la suite de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 novembre 2018 sur 6 sites différents (Labège, Montpellier, Narbonne, Pérols, Toulouse, Villeneuve-de-Rivière).

✓ Aménagements d'épreuves

43 candidats en situation de handicap ont bénéficié, à la demande d'un médecin agréé, d'aménagements des épreuves écrites, dont :

- 23 candidats avec un tiers temps supplémentaire ;
- 2 candidats avec un tiers temps supplémentaire et agrandissement du sujet ;
- 9 candidats avec un tiers temps supplémentaire et des conditions d'organisation matérielle spécifiques ;
- 2 candidats avec uniquement des conditions d'organisation matérielle spécifiques ;
- 7 candidats avec un tiers temps et mise à disposition d'un ordinateur.

✓ Récapitulatif des épreuves

Concours externe	Concours interne et Troisième concours
<p>1° Une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se protéger dans leur futur environnement professionnel. (durée : 4 heures ; coefficient 3)</p>	<p>Rédaction d'un rapport selon la spécialité choisie par le candidat. (durée : 4 heures ; coefficient 4).</p> <p>Administration générale : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.</p>
<p>2° Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier pour les candidats ayant choisi la spécialité :</p> <p>Administration générale, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale. (durée : 4 heures ; coefficient 4)</p> <p>Gestion du secteur sanitaire et social, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale. (durée : 4 heures ; coefficient 4)</p> <p>Analyse, l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale. (durée : 4 heures ; coefficient 4)</p> <p>Animation, l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale. (durée : 4 heures ; coefficient 4)</p> <p>Urbanisme et développement des territoires, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale. (durée : 4 heures ; coefficient 4)</p>	<p>Gestion du secteur sanitaire et social : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.</p> <p>Analyste : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.</p> <p>Animation : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.</p> <p>Urbanisme et développement des territoires : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.</p>

✓ Elaboration des sujets

Les sujets des épreuves écrites ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale réunissant les centres de gestion organisateurs d'une même opération.

Ils peuvent être consultés sur le site Internet du CDG31.

2. EPREUVE DE REDACTION D'UN RAPPORT

Les sujets sont communs aux concours interne et troisième concours.

✓ Intitulé de l'épreuve

Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : 4 heures ; coefficient 4).

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer notamment les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser son expérience et ses connaissances des missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales dans les domaines relevant de la spécialité choisie pour proposer des solutions réellement opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- produire en un temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

✓ Production attendue des candidats

Le rapport avec solutions opérationnelles vise à informer rapidement et efficacement un destinataire - en général en position d'autorité hiérarchique - sur un enjeu qui fait l'objet d'interrogations au sein d'une collectivité ou d'un établissement public local. Il s'inscrit souvent dans un processus de prise de décision.

✓ Résultats

Concours interne

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	1 135	9,94	594	35	16,60	0
Gestion du secteur sanitaire et social	239	10,41	149	7	16,25	0
Analyste	18	7,49	4	2	13,75	0
Animation	181	9,63	88	15	17	0
Urbanisme et développement des territoires	70	7,94	10	0	13	5

Troisième concours

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	218	9,85	115	9	16	0
Gestion du secteur sanitaire et social	35	9,88	21	2	15	0
Animation	23	9,08	7	0	14,50	5,50
Urbanisme et développement des territoires	20	8,20	3	0	10	5

Spécialité : Administration générale

✓ Thématique du sujet

L'organisation du temps de travail au sein d'une communauté d'agglomération

✓ Production attendue des candidats

L'organisation du temps de travail est une problématique partagée par l'ensemble des collectivités.

Il s'agit d'un sujet structurant qui articule des enjeux budgétaires, RH et organisationnels. Il irrigue l'ensemble des services. Il soulève des enjeux de conduite du changement et de management. Cette complexité illustre pour un futur attaché territorial le type de questions sur lesquels travaille la hiérarchie des collectivités territoriales et aide à mieux en comprendre les décisions.

Ce sujet invite le candidat à se positionner en tant qu'encadrant responsable de la bonne utilisation de l'argent public. Le traitement du sujet ne peut s'affranchir de la question du dialogue social. Le candidat pourra montrer sa connaissance des mécanismes du dialogue social. Le contenu du dossier invite le candidat à élargir le sujet au-delà de la question de la durée du travail en abordant d'autres thématiques : télétravail, conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée, qualité de vie au travail. Le sujet invite ainsi à repenser le temps de travail en fonction des nouveaux enjeux sociétaux. Le sujet peut être étendu à la question de l'adaptation aux besoins de l'utilisateur (guichets uniques à horaires étalés, nocturnes, design de service, etc.) et à leurs nouveaux comportements.

✓ Constats des correcteurs

Les correcteurs ont constaté que le sujet a été globalement compris par l'ensemble des candidats.

Sur la forme, les copies sont construites et la méthodologie acquise. La qualité de l'expression écrite est de bon niveau et témoigne d'un effort de reformulation.

Sur le fond, les premières parties sont souvent assimilables à des dissertations trop conventionnelles et convenues. Les candidats n'adoptent la posture d'analyse qu'en deuxième partie.

La commande n'est souvent pas respectée et les documents pas assez exploités dans leur globalité.

La partie faisabilité économique n'est souvent pas développée, voire pas évoquée.

Il ressort tout de même un ensemble correct, les meilleures copies se différenciant par une réelle posture attendue d'un attaché (analyse, pistes de travail, bilan risques/avantages/limites, aide à la décision) avec l'apport de connaissances personnelles pertinentes.

Spécialité : Gestion du secteur sanitaire et social

✓ Thématique du sujet

L'accompagnement au numérique dans un CCAS

✓ Production attendue des candidats

La commande invite les candidats à analyser les enjeux du numérique dans les relations aux usagers des CCAS/CIAS. Le candidat doit aborder notamment les opportunités qu'offre le numérique dans le travail social, les risques à prévenir, la prise en compte des besoins du public et des travailleurs sociaux, et les moyens à déployer pour construire une nouvelle forme de réponse sociale favorisant l'autonomie du public dans ses démarches.

Le sujet traite d'un enjeu tout à fait d'actualité, avec le lancement à l'été 2018 des schémas départementaux pour l'inclusion numérique. Si cette dimension n'est pas traitée dans le dossier, le candidat qui apportera des éléments de connaissance pertinents sur la question pourra être valorisé.

L'exercice mettra également en valeur la qualité de la réflexion du candidat. Celui-ci devra aussi faire preuve d'imagination pour traiter ce sujet au cœur de l'innovation sociale.

Il est demandé aux candidats de mettre en exergue le contexte de la dématérialisation galopante, et de dégager des pistes de réflexion pour le CCAS.

Le rapport doit souligner le caractère multidimensionnel de l'enjeu, en cherchant à répondre aux besoins du public, des travailleurs sociaux, et du CCAS qui cherche à optimiser et simplifier ses dispositifs sociaux. Les candidats doivent donc mettre en avant le caractère multipartenarial du sujet, impliquant la mise en œuvre d'une méthodologie de projet adaptée pour le mener à bien.

✓ **Constats des correcteurs**

De trop nombreuses copies n'intègrent pas le formalisme demandé. Les qualités rédactionnelles sont souvent faibles.

Quant au fond, un manque d'appropriation du dossier documentaire a pu être constaté dans la majeure partie des copies. Ainsi, certains plans ne traitent pas des éléments clés du sujet.

De nombreux candidats restent sur un catalogue d'idées, sans lien avec le dossier et la commande.

Même si les différentes phases d'un projet sont abordées, elles ne tiennent pas nécessairement compte de la commande. Les propositions sont souvent peu développées.

Spécialité : Analyste

✓ **Thématique du sujet**

La mise en œuvre d'un espace numérique de travail (ENT)

✓ **Production attendue des candidats**

L'école numérique a été placée au centre de l'actualité avec le lancement du plan numérique de l'État en juillet 2015. La loi dite « Peillon » de juillet 2013 fixait le cadre d'intervention et la répartition des rôles entre l'Éducation nationale et les collectivités sur le sujet. Les collectivités assurent notamment la mise à disposition matérielle et logicielle des outils liés aux apprentissages numériques ainsi que leur maintenance. Tout projet de déploiement de solution d'ENT doit s'accompagner d'une collaboration avec les équipes enseignantes et l'académie de rattachement. Le candidat doit s'adapter aux règles des partenaires extérieurs tout en préservant l'objectif de la commande. En outre, le sujet est volontairement ciblé sur l'ENT et non sur l'école numérique. Le candidat devra donc veiller à ne pas « sortir » du périmètre du sujet, tout en s'attachant à présenter les conséquences en termes d'équipements et de maintenance pour la collectivité.

✓ **Constats des correcteurs**

Les correcteurs ont été relativement déçus du niveau général des candidats tant dans l'exercice de synthèse que dans la pertinence des propositions. Ils relèvent que beaucoup d'informations pertinentes n'ont pas été prises en compte pour une bonne réponse à la problématique du sujet.

Les propositions manquent de réalisme d'un point de vue technique et opérationnel. La phase de diagnostic et de prise en compte de l'existant est trop souvent oubliée, ainsi que les aspects financiers du projet.

Spécialité : Animation

✓ **Thématique du sujet**

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle d'un PEDT

✓ **Production attendue des candidats**

Ce sujet propose un éclairage supra-communal des politiques enfance-jeunesse. Celles-ci sont en effet encore l'apanage majoritaire des communes. Les intercommunalités se saisissent toutefois de plus en plus de ces compétences en milieu rural pour permettre des politiques harmonisées sur leur territoire.

Le dossier présente des documents de fond et des initiatives locales qui illustrent le champ des possibles et des moyens de mise en œuvre tout en laissant place à un apport de connaissances des candidats.

Ceux-ci devront démontrer leur maîtrise des démarches de projet en les adaptant à un contexte politique et juridique particulier : celui des transferts de compétences et des mutualisations induites. Leur lecture de la commande devra être attentive pour y apporter une réponse circonstanciée.

Il présente les avantages d'une vision supra communale (EPCI et pays), tout en soulignant les difficultés à surmonter pour les porteurs de projets (déficit de portage politique, résistances au changement, manque de concertation).

✓ **Constats des correcteurs**

Sur la forme, la méthodologie est acquise et les qualités rédactionnelles convenables.

Sur le fond, les plans sont généralement pertinents. Cependant, dans certaines copies, des informations fondamentales sont oubliées : le rôle des élus, la place des jeunes dans le dispositif, par exemple.

Les propositions opérationnelles manquent trop souvent de réalisme ou ne mettent pas en perspective tout l'intérêt de la mutualisation.

✓ **Thématique du sujet**

L'agriculture périurbaine

✓ **Production attendue des candidats**

Les zones urbaines et périurbaines sont un sujet d'actualité majeur de développement territorial. Ces zones sont des enjeux très forts et attirent les convoitises. Car maîtriser le foncier, c'est maîtriser son développement. Les élus des collectivités, l'Etat, les entreprises du BTP et les agriculteurs ont des intérêts tantôt partagés, tantôt antagonistes.

Un maire, un président d'intercommunalité attendent une réflexion de cadre A sur les enjeux et la politique de développement urbain et périurbain, sur le réseau d'acteurs à mobiliser, sur les outils législatifs ou réglementaires et le droit à l'expérimentation, sur les résultats à court, moyen et long terme.

Le contexte précise que le PLUI est en cours d'élaboration et le candidat devra en tenir compte : le PADD, le règlement du PLUI, les AOP sont autant de moyens d'intégrer, de préserver et de valoriser l'agriculture.

✓ **Constats des correcteurs**

Les exigences de forme (construction formelle, approche méthodologique, qualité rédactionnelle) sont globalement respectées.

En revanche, dans leur majorité, les plans proposés ne permettent pas d'articuler l'ensemble des données susceptibles de répondre avec pertinence à la problématique.

Les données essentielles sont souvent peu valorisées.

3. EPREUVE DE COMPOSITION

Ce sujet est relatif au concours externe.

✓ **Intitulé de l'épreuve**

Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/ formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (durée : 4 heures ; coefficient 3).

✓ **Sujet**

Des collectivités territoriales « trop dépensières » : une fatalité ?

✓ **Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve relève d'un exercice de dissertation et requiert du candidat :

- qu'il sache mettre en discussion (problématiser, mettre en perspective, etc.) une question d'ordre général et organiser une démonstration (un raisonnement, des arguments) ;
- qu'il ait une maîtrise de la langue écrite qui lui permette de rédiger un texte long, sans avoir la possibilité de s'appuyer sur des documents à disposition.

✓ **Production attendue des candidats**

Sans en occulter les enjeux institutionnels et la dimension politique, le candidat doit traiter le sujet en se positionnant en tant que futur attaché territorial, avec nuance, sans esprit polémique ou ouvertement partisan, mais en apportant des éléments de réflexion éclairants et des analyses précises.

- apporter un éclairage sur les données essentielles des finances publiques et de l'évolution des dépenses locales ;
- analyser les causes de cette évolution et en préciser la nature ;
- discuter de la réalité du caractère « trop » élevé des dépenses locales ;
- montrer comment, dans ce contexte, la maîtrise des dépenses est aussi devenue un enjeu pour éviter une perte de marge de manœuvre, synonyme de remise en cause de la libre administration des collectivités territoriales.

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
653	8,02	242	61	16	0

✓ **Constat des correcteurs**

L'ensemble des correcteurs fait état d'un niveau très variable.

Les points suivants ont conduit à pénaliser des candidats :

- introduction inexistante ;
- déficit de culture générale
- déficit de connaissances juridiques ;
- déficit de référence à des textes majeurs et fondamentaux ;
- démonstrations manquant d'arguments, d'éléments factuels et de mise en perspective ;

Les copies valorisées présentent notamment :

- des introductions complètes : contexte, problématique, annonce du plan ;
- un plan pertinent ;
- une culture territoriale établie ;
- des qualités formelles (orthographe, syntaxe).

4. EPREUVE DE REDACTION D'UNE NOTE DANS LA SPECIALITE

Ces sujets sont relatifs au concours externe.

✓ Intitulé de l'épreuve

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (durée : 4 heures ; coefficient 4).

✓ Objectifs de l'épreuve

La note vise à informer rapidement et efficacement un destinataire, en général en position d'autorité hiérarchique, sur un enjeu qui fait l'objet d'interrogations au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement. Elle s'inscrit souvent dans un processus de prise de décision.

✓ Production attendue des candidats

Il est attendu du candidat qu'il analyse dans sa note le ou les problème(s) posé(s) et les réponses possibles à ce(s) problème(s), en sélectionnant et hiérarchisant les informations contenues dans le dossier.

Spécialité : Administration générale

✓ Thématique du sujet

L'action internationale des collectivités territoriales

✓ Production attendue des candidats

Ce sujet permet de placer l'ensemble des candidats, quelle que soit leur formation, sur un pied d'égalité et de mettre à l'épreuve les véritables finalités de l'épreuve de note, qui consiste en une analyse et une mise en perspective des éléments d'un dossier.

✓ Constats des correcteurs

La plupart des candidats connaissent les exigences formelles de la note de synthèse (introduction en 3 parties, développement structuré par un plan matérialisé en titres et sous-titres, connecteurs logiques) tandis que certains ignorent totalement ces exigences et ne respectent donc pas la forme requise.

Les qualités rédactionnelles sont très variables d'un candidat à l'autre : beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe sont constatées. L'expression écrite est souvent faible.

Sur le fond, les prestations sont également variables selon les candidats du concours externe.

La plupart a produit un plan logique. Cependant, la restitution synthétique des informations essentielles est incomplète. Dans la plupart des copies, les enjeux du sujet ne sont pas précisément exprimés. D'autres aspects font souvent défaut : le cadre juridique de l'AICT, le rôle spécifique des métropoles, les partenariats et la politique de communication envers les administrés. Les financements sont souvent oubliés.

Quelques devoirs inachevés témoignent d'une mauvaise gestion du temps imparti.

Les meilleures copies sont caractérisées par un sujet bien compris, un plan pertinent et une correcte hiérarchisation des informations.

Spécialité : Gestion du secteur sanitaire et social

✓ Thématique du sujet

Impacts de la réforme de la domiciliation sur l'activité d'un CCAS

✓ Production attendue des candidats

Le sujet porte sur la réforme de la domiciliation introduite par la loi ALUR. Cette réforme est importante pour les CCAS car elle précise le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre de ce droit fondamental. De plus, en faisant évoluer la procédure, elle simplifie le droit pour les administrés mais risque d'entraîner une augmentation des flux dans les CCAS de grandes collectivités, et incite à repenser l'organisation de la domiciliation au sein des CCAS. Ce sujet s'appuie sur un objectif politique commun aux CCAS : la lutte contre le non recours aux droits. Il croise des enjeux de mise en conformité au regard du cadre réglementaire, d'organisation interne et de relation partenariale.

✓ Constats des correcteurs

Les correcteurs ont pu relever que les candidats n'ont pas de problème de compréhension du sujet.

Cependant, la méthodologie fait défaut et ne leur permet pas d'accéder à une bonne note.

Les correcteurs ont souvent constaté des oublis d'éléments majeurs : définition de la domiciliation, prescriptions des textes de lois, etc.

Spécialité : Analyste

✓ Thématique du sujet

La sécurité du système d'information et la protection des données au sein d'une collectivité dans une démarche Smart City.

✓ Production attendue des candidats

Le dossier est constitué principalement de deux types de documents : des articles de presse qui synthétisent les nouveaux droits et les nouvelles obligations issues du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), mais également des documents produits par les autorités de contrôle que sont la CNIL ou l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Ces derniers apportent des éléments concrets d'organisation ou des exemples d'actions à mettre en place. Ces documents sont complétés par des extraits de documents législatifs ou normatifs.

La difficulté réside dans le fait qu'il y a peu de retours d'expérience sur la mise en place d'une telle gouvernance au sein des collectivités, car le sujet est nouveau.

Le candidat doit donc rester synthétique, ne pas réaliser un catalogue d'actions et bien s'en tenir aux principes généraux. Le dossier ne présente pas de documents techniques.

✓ Constats des correcteurs

Les correcteurs relèvent un bon niveau global des candidats.

Sur la forme, la méthodologie de la note est maîtrisée et les qualités rédactionnelles sont très correctes.

Sur le fond, les candidats oublient parfois de bien délimiter les enjeux pour les collectivités, d'où un manque d'informations pertinentes et fondamentales pour le DGS.

Spécialité : Animation

✓ Thématique du sujet

La « ville apprenante »

✓ Production attendue des candidats

Le sujet met en avant la difficulté pour les villes de traduire le principe universel de droit à l'éducation tout au long de la vie des citoyens, en stratégies locales transversales concrètes. Ces enjeux doivent être traités avec des notions précises, et inclure tous les acteurs d'un territoire.

✓ Constats des correcteurs

Globalement, les candidats manquent de méthodologie et connaissent de grandes difficultés dans la reformulation (phénomène du copier/coller).

Sur la forme, la majeure partie des copies démontre des difficultés de cohérence entre titres et sous-titres, d'équilibre entre parties et sous-parties.

Sur le fond, les plans sont peu pertinents et ne permettent pas de traiter le sujet dans sa globalité. Les informations majeures sont souvent oubliées, mal hiérarchisées ou peu mises en valeur.

Spécialité : Urbanisme et développement des territoires

✓ Thématique du sujet

Les stratégies de résilience urbaine

✓ Production attendue des candidats

Le dossier apporte différents éclairages au sujet : typologie des risques, intérêt de mise en œuvre, nécessité d'une approche collaborative et participative, enjeux de financement et respect des documents d'urbanisme, etc. Il s'appuie sur des documents conceptuels suffisants pour permettre d'engager une réflexion de fond, sur des exemples de mise en pratique possible. Ces éléments bien exploités étaient susceptibles de permettre la rédaction d'une note opérante, dans le cadre des seules informations communiquées.

✓ Constats des correcteurs

Dans la plupart des cas, les candidats maîtrisent la technique de la note.

Le niveau rédactionnel est plutôt correct. Sur le fond, la pertinence du plan est variable selon les candidats. L'exploitation approfondie du dossier fait parfois défaut.

✓ Résultats

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	476	9,76	258	20	16	0
Gestion du secteur sanitaire et social	49	9,49	20	0	15,50	5
Analyste	7	11,68	6	0	14	9,50
Animation	35	8,81	13	0	12,50	5
Urbanisme et développement des territoires	83	9,27	37	4	16	0

5. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le Jury d'admissibilité s'est réuni le 29 janvier 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Concours externe

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro à deux copies de l'épreuve de composition et à une copie de l'épreuve de note pour signe distinctif entraînant une rupture d'anonymat.

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Administration générale	479	9,38	48	73,50	167
Gestion du secteur sanitaire et social	49	8,90	7	73	17
Analyste	7	9,96	1	71	5
Animation	35	8,49	1	71	10
Urbanisme et développement des territoires	83	8,45	17	70,50	23

871 candidats absents à l'une des épreuves d'admissibilité ont été éliminés.

✓ Concours interne

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Administration générale	1 135	9,94	35	54	134
Gestion du secteur sanitaire et social	239	10,41	7	55	21
Analyste	18	7,49	2	40	4
Animation	181	9,63	15	55	20
Urbanisme et développement des territoires	70	7,94	0	40	10

1 109 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

✓ Troisième concours

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes <5/20	Seuil d'admissibilité fixé en points	Nombre de candidats admissibles
Administration générale	218	9,85	9	46	69
Gestion du secteur sanitaire et social	35	9,88	2	46	13
Animation	23	9,08	0	40	7
Urbanisme et développement des territoires	20	8,20	0	40	3

131 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 18, 19, 20, 21, 25, 26 et 27 mars 2019 à Labège, au siège du CDG31 et dans des locaux loués.

✓ Récapitulatif des épreuves d'admission

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Epreuves obligatoires d'admission	Entretien , visant à apprécier, le cas échéant, sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie. (durée : 20 minutes ; coefficient 4)	Entretien , débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie. (durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation ; coefficient 5)	Entretien , ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie. (durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5)
	Epreuve orale obligatoire de langue vivante. Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée : 15 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1).	Une épreuve orale facultative de langue vivante. Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée : 15 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1). Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.	Une épreuve orale facultative de langue vivante. Une épreuve orale facultative de langue vivante comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée : 15 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1). Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.
Epreuve facultative d'admission			

2. EPREUVES D'ENTRETIEN

✓ Organisation des Jurys

Les candidats ont été interrogés par des groupes d'examineurs composés de 3 personnes.

✓ Objectifs de l'épreuve

Le concours externe ne comprend pas, contrairement aux deux autres voies, de présentation sous forme d'exposé de l'expérience du candidat. Le jury s'efforce alors, au moyen de questions courtes ou de mises en situation s'inscrivant dans les missions confiées aux attachés territoriaux, notamment dans la spécialité choisie, de vérifier les aptitudes ou connaissances du candidat dans les domaines prévus par le texte réglementaire : encadrement, connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, résolution de problèmes techniques, capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel, motivation.

Pour le concours interne et le troisième concours, après l'exposé du candidat sur son expérience professionnelle et ses compétences, le jury pose des questions qui peuvent être déterminées dans un premier temps par l'exposé du candidat et destinées à apprécier tant les connaissances que les aptitudes du candidat.

✓ Résultats

Concours externe

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	165	11,43	146	0	19	5
Gestion du secteur sanitaire et social	17	12,18	15	0	16	7
Analyste	5	10,40	4	0	13	8,5
Animation	10	10,40	7	0	16	7
Urbanisme et développement des territoires	23	11,61	23	0	16	5

Concours interne

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	132	12,16	128	4	18	6
Gestion du secteur sanitaire et social	21	12	21	0	17	6
Analyste	4	9,63	1	0	13,5	7,5
Animation	20	11,73	20	0	17	7
Urbanisme et développement des territoires	10	12,25	10	0	14,5	8

Troisième concours

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes <5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	69	11,56	63	0	17	5
Gestion du secteur sanitaire et social	12	10,38	8	0	16	5
Animation	7	13,43	7	0	17	10
Urbanisme et développement des territoires	3	13,83	3	0	17	10

✓ Constat du jury

Toutes voies confondues, certains candidats ont fait preuve d'un très bon niveau. En revanche, le jury constate un affaiblissement général concernant le socle de connaissances générales de l'environnement territorial et une baisse notable de l'appropriation des notions fondamentales du service public et de l'intérêt général.

Le niveau de connaissances professionnelles dans la spécialité est très variable selon les profils des candidats. Les candidats déjà en poste dans une structure manquent souvent d'ouverture sur l'environnement territorial et font preuve de lacunes en connaissances administratives générales.

Plus spécifiquement pour les voies interne et troisième concours, les candidats ont bien préparé leur exposé, qui est souvent clair et construit.

3. EPREUVE ORALE DE LANGUE

✓ Organisation

Les candidats ont été interrogés par 2 correcteurs d'épreuves orales.

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve débute par la traduction en français d'un texte écrit dans la langue vivante étrangère choisie et se poursuit par une conversation dans cette langue.

Le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au baccalauréat (niveau B2 du CERCL – cadre européen commun de référence pour les langues).

✓ Prestation attendue des candidats

Le candidat est ainsi évalué à la fois :

- sur sa capacité à lire distinctement un texte en langue étrangère ;
- sur sa capacité à le comprendre et à le restituer dans un français correct ;
- sur son aptitude à comprendre les questions posées et à y répondre correctement.

Il est attendu du candidat qu'il sache exprimer son point de vue, qu'il ne commette pas de fautes conduisant à des malentendus, qu'il fasse preuve d'une aisance suffisante dans la langue pour faciliter la discussion et qu'il soit capable de produire un discours clair et cohérent.

✓ Résultats

Concours externe

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nb de notes > 10/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	165	12,70	136	20	5
Gestion du secteur sanitaire et social	17	13,18	12	20	5
Analyste	5	12,40	4	19	8
Animation	10	12,60	8	19	6
Urbanisme et développement des territoires	23	12,83	19	20	8

Concours interne

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nb de notes > 10/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	46	11,99	36	19	2
Gestion du secteur sanitaire et social	7	12,71	6	19	2
Analyste	4	13	1	13	13
Animation	4	11,25	4	13	10
Urbanisme et développement des territoires	1	6	0	6	6

Troisième concours

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nb de notes > 10/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Administration générale	32	13,64	29	20	8
Gestion du secteur sanitaire et social	4	13	3	18	8
Animation	1	14	1	14	14
Urbanisme et développement des territoires	3	13	2	17	7

✓ Constat des correcteurs

L'anglais est la langue la plus choisie par les candidats toutes voies confondues.

Les examinateurs des épreuves de langues étrangères ont remarqué un manque de pratique de la langue étrangère choisie. Par conséquent, le niveau est donc très variable.

Les candidats externes, dont l'épreuve est obligatoire, se sont mieux préparés à cette épreuve ; certains faisant preuve d'une maîtrise parfaite de la langue.

4. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission a eu lieu le 28 mars 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Résultats

Les résultats, après applications des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours externe

Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Administration générale	11,90	146	15,42	8,46
Gestion du secteur sanitaire et social	11,83	15	14,71	9,17
Analyste	10,83	4	12,17	9,75
Animation	10,92	7	12,67	9,25
Urbanisme et développement des territoires	11,76	23	13,92	10

Concours interne

Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Administration générale	13,24	128	17,11	9,33
Gestion du secteur sanitaire et social	13,20	21	16,78	10,56
Analyste	10,40	1	13,61	9,06
Animation	13,13	20	16,33	10,11
Urbanisme et développement des territoires	11,98	10	13,56	10

Troisième concours

Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Administration générale	12,37	63	15,78	8,33
Gestion du secteur sanitaire et social	11,58	8	15,33	8,28
Animation	12,86	7	14,78	10
Urbanisme et développement des territoires	12,58	3	14,67	10

✓ Délibération

Conformément à l'article 4 alinéa 3 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, "Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe et interne dans la limite de 25 %."

Conformément à l'article 19 alinéas 5 et 6 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, "Lorsque les statuts particuliers autorisent le jury à modifier dans une proportion maximale la répartition des places offertes entre les concours, cette proportion est appliquée sur la totalité des places offertes à ces concours. La modification peut être déclinée par spécialités, disciplines ou options. Lorsque l'application des règles visant à modifier cette répartition conduit à calculer un nombre de postes qui n'est pas un entier, ce nombre est arrondi à l'entier supérieur."

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

Au vu de l'ensemble des résultats, le Jury a décidé de procéder à la réaffectation du nombre de postes ouverts aux concours comme suit :

Spécialité	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Administration Générale	93	55	36
Gestion du secteur sanitaire et social	15	11	6
Analyste	5	2	-
Animation	7	15	5
Urbanisme et développement des territoires	15	8	3

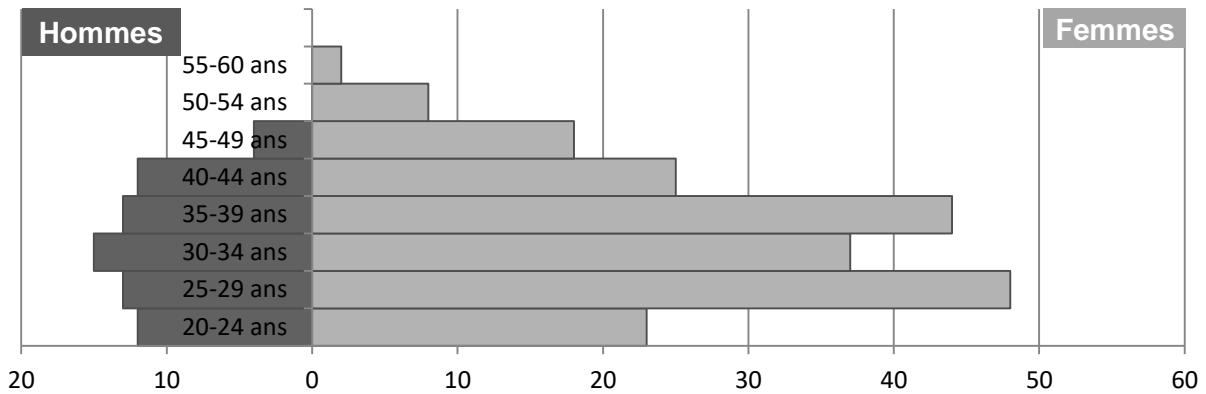
Le jury a déterminé les seuils d'admission exprimés en points comme suit :

Spécialité	Concours externe			Concours interne			Troisième concours		
	Seuil en points	Seuil en moyenne / 20	Nombre de candidats admis	Seuil en points	Seuil en moyenne / 20	Nombre de candidats admis	Seuil en points	Seuil en moyenne / 20	Nombre de candidats admis
Administration Générale	141,50	11,79	93	123,50	13,72	55	110	12,22	36
Gestion du secteur sanitaire et social	124	10,33	15	115	12,78	11	106	11,78	6
Analyste	121	10,08	4	122,50	13,61	1	-	-	-
Animation	121	10,08	7	111,50	12,39	15	111	12,33	5
Urbanisme et développement des territoires	136,50	11,38	15	92	10,22	8	90	10	3

VI. CONCLUSION

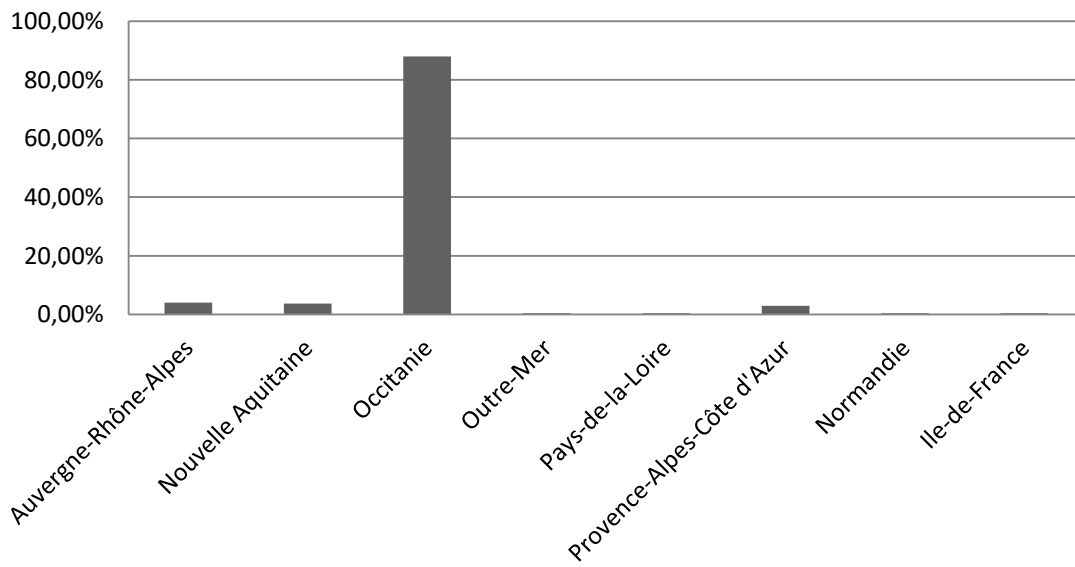
1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe



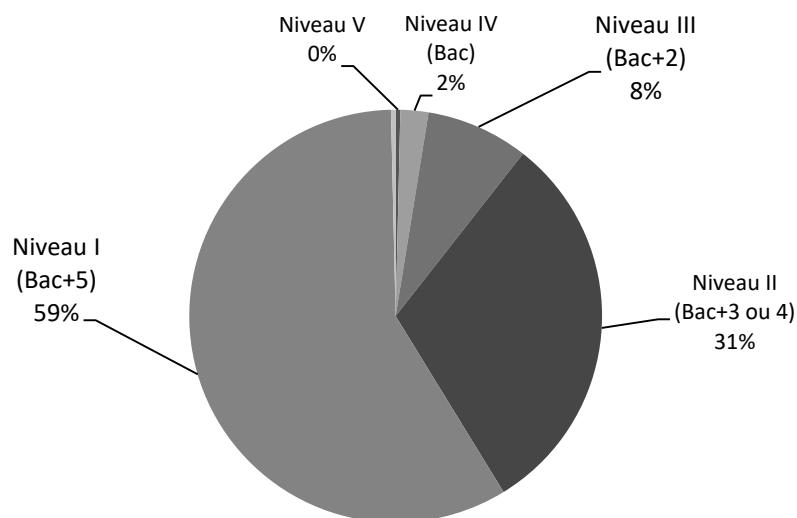
Les femmes représentent 75 % des candidats admis. La moyenne d'âge est de 35 ans.

✓ Origine régionale



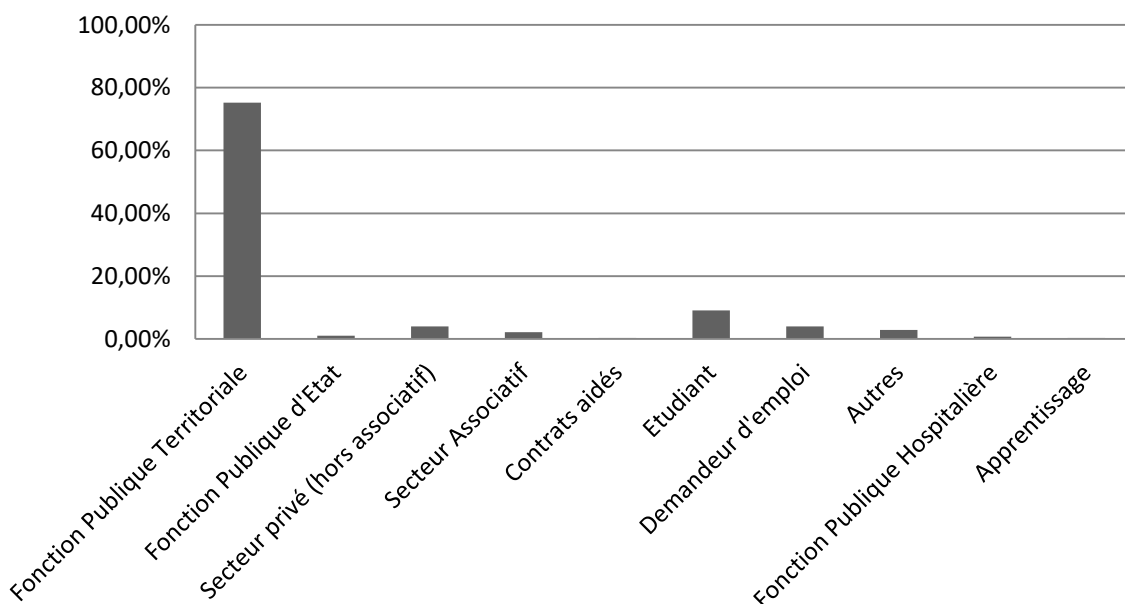
Les candidats provenant de la zone de conventionnement représentent 88 % des lauréats.

✓ Diplômes



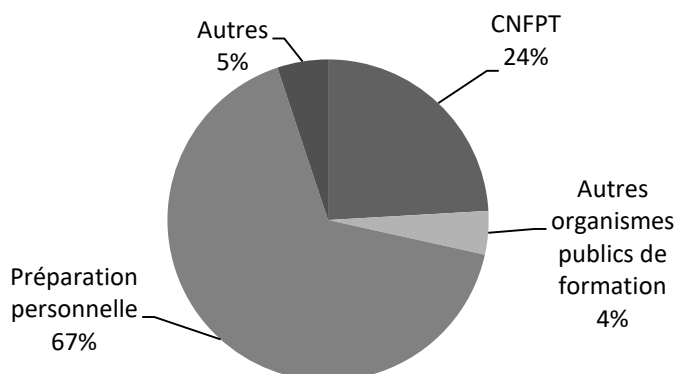
90 % des lauréats sont titulaires d'un titre ou diplôme d'un niveau équivalent ou supérieur à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat.

✓ Situation professionnelle



75% des lauréats du concours sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.
9 % sont étudiants, lauréats du concours externe.

✓ Préparation



24 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès d'un organisme (CNFPT ou autres).

2. COMMENTAIRES

✓ Absentéisme important aux épreuves écrites d'admissibilité

Malgré un concours attractif, le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité reste important aussi bien en externe (55%) qu'en interne (40%).

✓ Niveau des candidats

Le jury observe globalement un niveau très variable des candidats suivant les voies de concours et les spécialités.

Le jury se félicite du bon niveau constaté au concours externe pour cette session tant à l'écrit qu'à l'oral, cette dernière épreuve ayant relevé des candidats dotés de solides connaissances administratives et de l'environnement territorial.

Il pointe cependant le niveau défaillant dans la spécialité Analyste qui l'a conduit à ne pas pourvoir deux postes dans cette spécialité.

En interne, une grande partie des candidats, déjà en poste dans une structure territoriale, limitent leurs connaissances à leurs missions ou domaines d'activité. Cette attitude regrettable révèle un manque de préparation à l'épreuve nécessitant un bon niveau de connaissances générales, une certaine expertise dans la spécialité choisie et une excellente ouverture d'esprit.

Le jury constate des carences récurrentes sur les questions générales relatives aux missions et compétences des collectivités territoriales ainsi que celles ayant trait aux notions fondamentales que sont le service public et l'intérêt général.

La majorité des candidats reçus n'exercent pas des fonctions d'encadrements et peinent parfois à dégager des solutions appropriées à des problèmes classiques rencontrés par un cadre.

En troisième voie, les candidats oublient trop souvent de mettre en relief leur expérience professionnelle ou leur parcours personnel et de les mettre en perspective avec les missions dévolues au cadre d'emplois.

En conclusion, le jury rappelle que ce concours sanctionne une réelle évaluation des aptitudes des candidats à exercer des fonctions d'encadrement dans un contexte institutionnel très évolutif et de plus en plus exigeant. Des connaissances très précises des structures territoriales sont donc indispensables.

Le contexte dans lequel ils seront amenés à exercer leurs compétences, et notamment les réformes institutionnelles projetées ou en cours, les rapports officiels ayant des incidences sur leur fonctionnement, doivent être connus.

Aussi, une préparation sérieuse et soutenue ne peut être que la clé de la réussite à ce concours.

La Présidente du jury,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end and a vertical stroke extending downwards from the right side.

Pia KLINGENFUS